

26 mai 2023 -16:48

Appartient à [Conseil des ministres du 26 mai 2023](#)

Contribution belge au Fonds africain de développement

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la participation de la Belgique à la seizième reconstitution des ressources de l'« African Development Fund » (Fonds africain de développement – FAD-16).

Le FAD fait partie de la Banque africaine de développement. Ses ressources doivent être reconstituées tous les trois ans. Le FAD lutte contre la pauvreté en stimulant la croissance économique et le progrès social dans les pays les moins développés d'Afrique. Il accorde des subventions et des prêts à des conditions très avantageuses. Actuellement, 32 pays contribuent au Fonds.

La contribution belge pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclus s'élève à 83,94 millions d'euros.

Le thème du FAD-16 « Favoriser une Afrique intelligente face au climat, résiliente, inclusive et intégrée » s'articule autour de deux piliers :

- des infrastructures durables, résilientes face au climat et de haute qualité
- la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et la gestion durable de la dette

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be